



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

moyens financiers

Question écrite n° 97362

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la recherche spatiale. Il désire connaître les moyens consacrés à la recherche spatiale.

Texte de la réponse

La loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 prévoit une contribution française à l'Agence spatiale européenne (ASE) de 755 MEUR et une subvention pour charges de service public pour le Centre national d'études spatiales (CNES) de 760 MEUR (dont 162 MEUR au titre du programme 191 « recherche duale » de la MIREs). Une contribution de 39 MEUR à l'Agence européenne de météorologie par satellites (EUMETSAT) y est également inscrite. Par ailleurs, le programme des investissements d'avenir comporte une action espace dont le CNES est le gestionnaire. La convention correspondante, parue au Journal officiel du 5 août 2010, prévoit que les fonds, d'un montant de 500 MEUR, seront versés intégralement au CNES.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97362

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 2011, page 15

Réponse publiée le : 15 février 2011, page 1548